## Prise de position

# Fonds de l'UE dans le domaine de la cohésion





### Contribution de la MOT à la consultation publique sur les Fonds de l'UE dans le domaine de la cohésion

#### I. Introduction

La Commission européenne a lancé une série de consultations publiques portant sur les grands domaines de dépenses de l'UE, en vue d'optimiser de la meilleure manière la répartition du budget de l'UE.

Le réseau de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) souhaite participer à la consultation concernant le domaine de la cohésion, en particulier sur les aspects liés à la coopération transfrontalière.

#### Présentation de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) :

La Mission Opérationnelle Transfrontalière, créée en 1997, est à la fois une association et une structure interministérielle française qui a pour objectif principal de faciliter la réalisation de projets transfrontaliers. Ces missions sont l'assistance opérationnelle aux porteurs de projets transfrontaliers (montage de projets, structuration juridique, études, etc.), la mise en réseau, l'aide à la définition de stratégies d'ensemble en matière de coopération transfrontalière et la conduite de projets européens. Elle réunit au sein de son réseau des collectivités territoriales et leurs groupements, des associations, des structures transfrontalières, des grandes entreprises, des Etats... impliqués dans la coopération transfrontalière et situés de part et d'autre des frontières. Elle compte actuellement soixante-dix adhérents, issus de onze pays.

A ce jour, la MOT a concentré ses travaux sur la coopération transfrontalière de proximité et l'aide à la définition de politiques s'inscrivant dans des territoires transfrontaliers.

Site internet: www.espaces-transfrontaliers.eu

#### II. Contribution de la MOT

#### Fonds de l'UE dans le domaine de la cohésion

Disposez-vous d'une expérience en ce qui concerne un ou plusieurs Fonds et programmes suivants : pas plus de 6 choix

- ☑ Le Fonds européen de développement régional (FEDER)
  - Le Fonds de cohésion (FC)
  - Le Fonds social européen (FSE)
  - Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)
  - Le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)
  - Le programme européen pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI)

#### Veuillez préciser le ou les sujets auxquels vos réponses se réfèrent :

Pas plus de 3 choix

- ☑ Développement économique et durable
- ☑ Emploi, compétences et éducation
- ☑ Inclusion sociale



La Commission a recensé, à titre préliminaire, un certain nombre d'enjeux auxquels les programmes/Fonds liés au domaine d'action de la cohésion pourraient répondre. Dans quelle mesure estimez-vous que ces enjeux sont importants?

	Dans une très large mesure	Dans une mesure assez importante	Dans une mesure ni importante, ni sans importance	Dans une mesure assez peu importante	Dans une mesure très peu importante	Sans opinion
a. Promouvoir la croissance économique dans l'ensemble de l'UE	X					
b. Réduire les disparités régionales et les retards de développement de certaines régions de l'UE	X					
c. Faire face aux répercussions négatives de la mondialisation	区					
d. Réduire le chômage, promouvoir les emplois de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre	X					
e. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté	X					
f. Promouvoir des valeurs communes (par exemple, l'état de droit, les droits fondamentaux, l'égalité et la lutte contre les discriminations)	X					
g. Faciliter la transition vers une économie circulaire et à faible intensité de carbone, assurer la protection de l'environnement et la résilience face aux catastrophes et au changement climatique	X					

h. Stimuler la recherche et l'innovation dans l'ensemble de l'UE	X			
i. Faciliter la transition vers une économie et une société numériques	X			
j. Promouvoir les transports et la mobilité durables	X			
k. Promouvoir la coopération territoriale (interrégionale, transfrontalière, transnationale)	X			
I. Apporter un soutien à l'éducation et à la formation pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie	X			
m. Améliorer la qualité des institutions et des capacités administratives	X			
n. Promouvoir la bonne gouvernance économique et la mise en œuvre des réformes	X			
o. Autres				

#### Dans quelle mesure les programmes/Fonds actuels permettent-ils de répondre à ces défis ?

	Dans une très large mesure	Dans une mesure assez importante	Dans une mesure ni importante, ni sans importance	Dans une mesure assez peu importante	Dans une mesure très peu importante	Sans opinion
a. Promouvoir la croissance économique dans l'ensemble de l'UE	X					

b. Réduire les disparités régionales et les retards de développement de certaines régions de l'UE	X			
c. Faire face aux répercussions négatives de la mondialisation	図			
d. Réduire le chômage, promouvoir les emplois de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre	X			
e. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté	X			
f. Promouvoir des valeurs communes (par exemple, l'état de droit, les droits fondamentaux, l'égalité et la lutte contre les discriminations)	X			
g. Faciliter la transition vers une économie circulaire et à faible intensité de carbone, assurer la protection de l'environnement et la résilience face aux catastrophes et au changement climatique	X			
h. Stimuler la recherche et l'innovation dans l'ensemble de l'UE	X			
i. Faciliter la transition vers une économie et une société numériques	X			
j. Promouvoir les transports et la mobilité durables	⊠			

k. Promouvoir la coopération territoriale (interrégionale, transfrontalière, transnationale)	X			
I. Apporter un soutien à l'éducation et à la formation pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie	図			
m. Améliorer la qualité des institutions et des capacités administratives	X			
n. Promouvoir la bonne gouvernance économique et la mise en œuvre des réformes				
o. Autres				

Dans quelle mesure les programmes/Fonds actuels apportent-ils une valeur ajoutée par rapport à ce que les Etats membres pourraient réaliser au niveau national, régional et/ou local.

Dans une très large mesure Dans une assez large mesure Seulement dans une certaine mesure Aucune valeur ajoutée Je ne sais pas

Veuillez expliquer comment les programmes/Fonds actuels peuvent apporter une valeur ajoutée par rapport à ce que les Etats membres pourraient réaliser au niveau national, régional et/ou local.

1500 caractères maximum

- Les territoires transfrontaliers impliquent plusieurs Etats. Les programmes actuels Interreg apportent une valeur ajoutée car ils répondent aux spécificités de territoires périphériques au sein du territoire national, qui sont pourtant les territoires par excellence de l'intégration européenne, coutures permettant de montrer l'intégration européenne, tant pour la réalisation du marché unique que pour l'émergence d'une citoyenneté européenne.
- Agir en transfrontalier permet de corriger les incohérences liées aux différences des systèmes nationaux.
- L'objectif ultime de ces programmes est « non coaliser des Etats, mais unir des hommes » (J. Monnet) ; les indicateurs de résultats doivent prendre en compte non seulement les impacts socio-économiques des projets, mais aussi les liens entre personnes.
- Il faut améliorer la connaissance des programmes de coopération, avec leur fonctionnement et leurs résultats, pour tous les acteurs concernés : acteurs publics, privés, de la société civile, pour que chacun puisse comprendre l'Europe, et sa valeur aioutée.
- Les fonds accordés à la coopération transfrontalière doivent être augmentés de manière significative, et cela pour l'ensemble des frontières de l'Union européenne. Près de 40 pourcent des habitants de l'UE habitent dans des zones frontalières.
- Il faut affecter les financements par frontière, et les concentrer sur les projets ayant un impact sur la bande frontalière, tout en conservant la flexibilité nécessaire.



Est-il nécessaire de modifier ou de compléter les objectifs des programmes/fonds dans ce domaine d'action ? Dans l'affirmative, quelles modifications seraient nécessaires ou souhaitables ? 1500 caractères maximum

- Les programmes Interreg doivent contribuer aux priorités thématiques de l'UE dans les territoires frontaliers ; pour cela, ils doivent aussi soutenir :
- La construction de territoires transfrontaliers, via les outils de développement territorial intégré,
- La planification et la prospective transfrontalière, afin de penser l'avenir avec les voisins,
- des formes innovantes de gouvernance territoriale transfrontalière (GECT), via une ingénierie territoriale transfrontalière,
- Des actions d'observation pérennes obligatoires pour disposer de données sur les flux transfrontaliers, et d'élaborer des diagnostics territoriaux afin d'identifier les priorités à l'échelle du territoire commun.
- La connaissance mutuelle, les mécanismes d'information, de consultation transfrontalière, afin de renforcer le sentiment d'appartenance à un espace commun,
- L'éducation, la culture, les projets citoyens « people to people » grâce à des fonds micro-projets, à destination des acteurs de la société civile,
- El'implication des collectivités et groupements transfrontaliers dans les programmes, pour identifier les besoins des territoires.
- Toutes les politiques doivent s'inscrire dans une logique de cohésion territoriale et tenir compte de la dimension territoriale et transfrontalière, et de leur impact transfrontalier.
- Des pactes territoriaux transfrontaliers devront permettre de renforcer le partenariat entre les autorités nationales, régionales et locales de part et d'autre de la frontière.

Dans quelle mesure considérez-vous que les éléments suivants constituent un obstacle qui empêche les programmes/Fonds actuels d'atteindre leurs objectifs ?

	Dans une très large mesure	Dans une assez large mesure	Seulement dans une certaine mesure	Ils ne sont pas un obstacle	Sans opinion
a. Des procédures complexes synonymes de charge administrative importante et de retards			X		
b. De lourdes exigences en matière d'audit et de contrôle.			X		
c. Les Fonds disponibles ne correspondent pas aux véritables défis				X	
d. Les capacités administratives pour gérer les programmes sont insuffisantes		X			
e. Les informations relatives au processus de sélection et de financement sont insuffisantes			⊠		

f. Un manque de flexibilité pour réagir aux circonstances imprévues			X		
g. La difficulté de concilier l'action européenne avec d'autres interventions publiques		X			
h. Les synergies entre les programmes/Fonds de l'UE sont insuffisantes		X			
i. Il est difficile d'assurer la viabilité des projets après la fin de la période de financement		X			
j. Une utilisation insuffisante des instruments financiers			X		
k. Les taux de cofinancement			X		
I. Le décaissement tardif des Fonds, les retards dans les paiements aux bénéficiaires		X			
m. Les liens insuffisants entre les Fonds et la gouvernance économique de l'UE ainsi qu'avec la mise en œuvre des réformes structurelles			X		
n. L'insécurité juridique				×	
o. Un manque d'appropriation par les destinataires	X				
p. L'engagement insuffisant de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre	X				
q. Autre	X				

Si vous avez répondu « Autre » à la question précédente, veuillez préciser ici :

Manque de dialogue entre Etats voisins.

Dans quelle mesure pensez-vous que les mesures suivantes puissent simplifier et réduire les démarches administratives pour les bénéficiaires des programmes/Fonds actuels?

	Dans une très large mesure	Dans une assez large mesure	Seulement dans une certaine mesure	En rien	Sans opinion
a. L'harmonisation des règles entre les différents Fonds de l'UE.	X				
b. La définition de règles moins nombreuses, plus claires et plus courtes.		X			
c. Accorder une plus grande liberté aux autorités nationales pour fixer les règles.			区		
d. Davantage de souplesse au niveau des activités lorsque le financement est possible.		X			
e. Davantage de souplesse dans l' allocation des ressources afin de répondre aux besoins inattendus.		X			
f. La simplification des conditions exante.			X		
g. Un engagement plus efficace des parties prenantes dans la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation.		⊠			
h. Autre					

Comment les synergies entre les Fonds/programmes pourraient-elles encore être renforcées dans ce domaine pour éviter des possibles chevauchements/doubles emplois ? Par exemple, pourriez-vous envisager le regroupement/la fusion de certains programmes/fonds ?

1500 caractères maximum

L'enjeu des programmes Interreg est que les acteurs considèrent un territoire à 360°. Ils ont un rôle de catalyseur, en entrainant le financement de projets transfrontaliers par les programmes régionaux/nationaux, p.ex. un pont sur un fleuve. Il faut :

Coordonner les Programmes CTE entre eux et avec les autres programmes dans le cadre de stratégies transfrontalières.



- Prendre en compte la dimension transfrontalière par le cadre stratégique commun, et au plan national dans les accords de partenariat, en coordination avec les Etats voisins, pour mettre le transfrontalier au cœur de la politique de cohésion.
- Communiquer par les programmes les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets, au niveau national et aux DG concernées.
- Prendre en compte les enjeux frontaliers par les politiques sectorielles de l'UE ; mieux légiférer (impact des législations en transfrontalier).
- Porter les enjeux transfrontaliers au Conseil des Affaires générales.
- Enrichir le rôle de la Commission d'une dimension de coordination : processus interservices sur la coopération transfrontalière ; impulsions sur l'observation et la résolution des obstacles.
- Développer de nouveaux outils, cf. celui proposé par le Luxembourg (« ECBC » European crossborder convention).
- Renforcer les programmes de mise en réseau et de recherche : Interact, Interreg Europe, Urbact, ESPON et faire prendre en compte l'intégration transfrontalière.

#### **Document annexe et observations finales**

#### Prise de position de la MOT pour l'après 2020

La Brochure « Les territoires transfrontaliers : La fabrique de l'Europe », publiée à l'occasion des 20 ans de la MOT, divisée en trois parties, dresse un bilan et des perspectives pour la coopération transfrontalière en Europe. Lien vers la brochure : <a href="http://www.espaces-transfrontaliers.org/la-mot/la-mot-fete-ses-20-ans/les-territoires-transfrontaliers-la-fabrique-de-leurope/">http://www.espaces-transfrontaliers.org/la-mot/la-mot-fete-ses-20-ans/les-territoires-transfrontaliers-la-fabrique-de-leurope/</a>

- = Partie 1 : Les expériences et bonnes pratiques, sources d'inspiration pour d'autres frontières.
- Partie 2 : En réponse aux obstacles qui persistent, les outils développés constituent une boîte à outils.
- Partie 3 : Des réponses politiques aux niveaux local, régional, national et européen pour faire face aux défis de la coopération (cf. extrait de la partie 3 en pièce jointe à la consultation).

La Conférence européenne « Construire les territoires transfrontaliers : l'Europe pour les citoyens » organisée les 30 novembre et 1er décembre 2017 à Bruxelles, accueilli par le Comité européen des Régions, a permis d'approfondir les idées pour le futur de la politique de cohésion et de la coopération transfrontalière. Lien vers les Actes : <a href="http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user-upload/documents/Evenements-MOT/20ans-MOT-actes-conference.pdf">http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user-upload/documents/Evenements-MOT/20ans-MOT-actes-conference.pdf</a>

Ainsi, la **brochure**, tout comme les **échanges dans le cadre de la conférence**, que vous trouverez dans les Actes, constituent la **position de la MOT pour l'après 2020**.

